



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEOUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, M. BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS :

M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipal, qui donne pouvoir à Mme POUGET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. LORGEOUX,
M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES - VERSEMENT D'UN
ACOMPTE SUR SUBVENTION 2026 - N° 25/06 - 04/C**

Monsieur LORGEOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le but de permettre à un certain nombre d'associations et organismes de régler des dépenses obligatoires qui se présentent avant l'adoption du budget primitif de la Ville, un acompte sur leur subvention respective est proposé comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| ➤ Centre Communal d'Action Sociale | 350 000 € |
| ➤ Maison des Jeunes et de la Culture | 30 000 € |

➤ Stade Olympique Romorantin :

Généralement, pour lisser la trésorerie et assurer le paiement des salaires supportés par le Sologne Olympique Romorantin, et à la demande du Président, nous reprenons le même calendrier, à savoir :

- | | |
|----------------|-----------|
| - Janvier 2026 | 120 000 € |
| - Mars 2026 | 60 000 € |
| - Mai 2026 | 60 000 € |

Les acomptes prévisionnels sont naturellement conditionnés au montant de la subvention annuelle que sera accordée lors du vote du budget.



Je vous propose de :

- Décider le versement des acomptes aux associations ou organismes cités ci-dessus pour les montants indiqués, au titre de l'année 2026 ;
- Conditionner ces versements à la signature, pour chaque association concernée, d'une convention avec la Ville ;
- Mandater Monsieur le Maire pour effectuer ces virements ;

Chaque versement d'acompte supérieur à 23 000 € qui interviendra avant le vote du budget primitif pour l'année 2026, nécessitera la signature entre la ville et les associations concernées de la convention habituelle ainsi que son annexe spécifiant cet acompte ou ces acomptes. Cette disposition s'applique en l'espèce au Sologne Olympique Romorantin et à la Maison des Jeunes et de la Culture."

M. Cheminot, Conseiller Municipal, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le versement des acomptes aux associations ou organismes cités ci-dessus pour les montants indiqués, au titre de l'année 2026 ;
- Conditionne ces versements à la signature, pour chaque association concernée, d'une convention avec la Ville ;
- Mandater Monsieur le Maire pour effectuer ces virements.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, transmis au
représentant de l'Etat le 11 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 12 DEC. 2025

Informé que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEOUX



La secrétaire,

Laurence MERCIER

